



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 1^{er} février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Nombre de délégués participant au vote : 13

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE
Suzanne LELAURE Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Aurélia AUDRAIN, Michaël DAVID,

Elus Ligné : Maurice PERRION Anne-Marie
CORDIER, Stéphanie BÉRITAUULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE
TEXIER, Florence BEZIER

Suppléants présents :

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Le Cellier : Alix ERMENEUX, Stéphanie
HERBETTE

Elus LIGNE : Aurélie VASSAULT DUVAL

Titulaire absent excusé :

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline ORTHION

Elus Mouzeil : Daniel MOULIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAUULT

N°08.02.2023-04 : OUVERTURE DE CREDITS D INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2023 du SIVOM sera voté le 15 mars 2023. L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régleme te précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2023 du SIVOM.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2023 les restes à réaliser de l'année 2022,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Vu l'article L 1612-1 du CGCT, ,

Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Décide d'ouvrir par anticipation les crédits d'investissements ci-dessous

DEPENSES INVESTISSEMENT					
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2022	Restes à réaliser (RAR)	¼ des crédits BP2022-RAR	Ouverture par anticipation adoptée
20	Immobilisations incorporelles	35 628.00	7 850.00	6 944.50	2000
21	Immobilisations corporelles	25 110.00	15 400.00	2 427.50	1500

Pour extrait conforme aux registres
La Présidente,
Anne-Marie CORDIER



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :